
Présentation du Club Notarial de l'Immobilier

Publié le 31/01/2013



Dans le cadre de la diffusion trimestrielle des chiffres de l'immobilier francilien, les Notaires de Paris-Ile-de-France ont créé un Club Notarial de l'Immobilier consacré à ce seul thème.

Dans le cadre de la diffusion trimestrielle des chiffres de l'immobilier francilien, les Notaires de Paris-Ile-de-France ont créé un Club Notarial de l'Immobilier consacré à ce seul thème.

? Le Club Notarial de l'immobilier : pourquoi ?

Les quelque 1500 notaires de Paris-Ile-France, en partenariat avec l'INSEE, établissent et diffusent de façon régulière - à partir des actes authentiques et des avant-contrats de vente signés dans leurs offices – des statistiques relatives aux prix de ventes et au nombre de transactions immobilières dans le Région francilienne.

Ces données, reconnues par les Pouvoirs Publics et labellisées par l'Autorité de la Statistiques Publiques, sont attendues par les acteurs de l'immobilier, la presse spécialisée, les autorités politiques et administratives, les particuliers...

Au-delà des désormais traditionnelles Conférences de presse trimestrielles, les Notaires de Paris-Ile-de-France ont souhaité créer un espace privilégié de dialogue, d'échange et de diffusion de l'information en direction de plusieurs publics, acteurs ou observateurs du marché immobilier de la Région Capitale.

? Le Club Notarial de l'immobilier : pour qui ?

Le Club Notarial de l'Immobilier a pour vocation de réunir une fois par trimestre les acteurs et observateurs du marché immobilier de la Région Ile-de-France et au-delà du marché immobilier national (résidentiels, bureaux, public, privé...).

Les Notaires d'Ile-de-France étant par nature acteurs et observateurs du marché immobilier, leur activité se situe au carrefour d'intervention de nombreux autres acteurs. Ils accompagnent quotidiennement les projets immobiliers de leurs clients de façon transversale en leur fournissant de conseils et en établissant pour leur compte des actes qui sécurisent la transaction (droit immobilier,

fiscalité, urbanisme, expertise immobilière, montages financiers complexes...).

Le Club Notarial de l'Immobilier permettra de réunir autour du notariat pour des échanges de qualité des publics aussi divers que les représentants :

- des établissements fonciers,
- des collectivités locales,
- de l'Etat,
- des organismes du logement social,
- des organismes de promotion immobilière,
- des commercialisateurs,
- des établissements financiers,
- de la statistique immobilière,
- les associations de propriétaires ou d'utilisateurs,
- de la presse...

? Le Club Notarial de l'immobilier : comment ?

Une fois par trimestre, le jour de la Conférence de presse trimestrielle, de 12 heures 30 à 14 heures, le Club Notarial de l'Immobilier se réunit dans les locaux de la Chambre des Notaires de Paris – 12 avenue Victoria (Paris 1er).

La participation au Club est gratuite, elle se fait par invitation individuelle.

A l'occasion de chaque réunion du Club un ou plusieurs intervenants (notaires et invités extérieurs) effectuent une présentation à laquelle le public est appelé à réagir sous la forme de questions / réponses.

Pour tous renseignements : 01 44 82 24 32